

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-008**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Référence juridique :

Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister Monsieur le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Evelyne BURET en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIE,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-009**

*DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES*

FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte, d'une part, de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale, il a été proposé :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe ;
- que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les postes tels que précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer les postes permanents et saisonniers détaillés dans le tableau joint.

DECIDE

que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIE,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-010**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**COMPTES DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES**

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi les
Comptes de Gestion 2019 du budget principal et des budgets-annexes suivants :

- Ville de Falaise,
- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume le Conquérant.

Ces comptes retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement
réalisés au cours de l'exercice budgétaire. Ils sont disponibles, pour consultation, à
la Direction des Finances.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces Comptes de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les Comptes de Gestion 2019 énumérés ci-dessus.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

les Comptes de Gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes établis par Madame le Receveur Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-011**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

L'année 2019 est celle d'un nouveau record de fréquentation pour le Château Guillaume le Conquérant, plus de 83 000 visiteurs ayant répondu favorablement à la programmation annuelle et apprécié le site et la scénarisation des espaces.

Une belle saison marquée par deux temps forts : les Médiévales qui, pour cette nouvelle édition, ont confirmé le succès de la formule et ont gagné le centre-ville et les Hivernales qui enchantent, le temps d'une visite-contée, le Château de Falaise en le transformant en château de contes de fées.

Une activité qui conquiert de nouveaux publics, de belles animations et une visibilité croissante de la ville dans le paysage touristique régional, national et international.

Le Compte Administratif 2019 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : - 24,2 k€ • + 2,7 k€ Energie • - 25,7 k€ dépenses 2018 non reconduites (maintenance matériels, photo aérienne, étude et rédaction de procédure de sécurité, renouvellement de nom du domaine...)	56.178,80 €	Produit des entrées et ventes de marchandises + 60 k€ (+12 %)	575 412,14 €
Achats marchandises boutique : + 3,5 k€	99.833,36 €		
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2019 : + 19,5 k€	81.573,37 €	Stocks boutique au 31 décembre 2019 : + 2,9 k€	84.427,72 €
Promotion du site et animations : + 7,3 k€ (dont une augmentation des dépenses pour les Médiévales de 13 k€)	193.080,08 € (dont 103.488 € au titre des Médiévales)	Partenaires des Médiévales - 22,6 k€ : - Région Normandie - CDC Pays de Falaise - Crédit Agricole - Office du Tourisme	17.415,00 € 10.000,00 € 1.200,00 € 7.500,00 €
Dépenses de personnel : - 19,3 k€ . En 2018, recours aux contractuels pour le remplacement d'un congé maternité et la conduite du projet Europe Creative.	390.404,93 €	Subvention du budget principal de la Ville : - 5,9 k€ (son objectif est de préserver l'excédent cumulé de fonctionnement 2018 de 82 k€)	176.315,68 €
Dotations aux amortissements : + 3,5 k€	24.583,95 €	Recettes diverses - 309 €	400,94 €
Charges exceptionnelles	118,22 €	Remboursement indemnités journalières : - 6,2 k€ (congé maternité 2018)	68,98 €
TOTAL DF	845.772,71 €	TOTAL RF	872.740,46 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est **beneficiaire de 26.967,75 €**. En incluant le résultat de l'année 2018 (82.122,69 €), la **SECTION DE FONCTIONNEMENT** dégage un **excédent de 109.090,44 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériels scénographie	16.894,24 €	Dotations aux amortissements	24.583,95 €
Décors « La belle et la bête »	3.500,00 €		
Mobiliers et matériels informatiques	12.688,88 €		
Aspirateur dorsal	498,83 €		
TOTAL DI	33.581,95 €	TOTAL RI	24.583,95 €

Le résultat d'Investissement 2019 est **déficitaire de 8.998,00 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2018 (24.554,25 €), les restes à réaliser en dépenses de 52 524 € et en recettes de 10.000 €, la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laisse apparaître un **déficit de 26.967,75 €**.

III- RETROSPECTIVE 2014 – 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution moyenne 2014-2019
Recettes des usagers (Entrées et boutique)	429 931 €	470 205 €	518 956 €	536 120 €	515 463 €	575 412 €	6,0%
Subvention des partenaires	1 500 €	7 659 €	52 000 €	47 615 €	58 670 €	36 115 €	88,9%
Subvention de la Ville	210 000 €	210 000 €	210 000 €	71 012 €	182 200 €	176 316 €	-3,4%
Autres recettes	821 €	147 €	2 139 €	3 519 €	6 974 €	470 €	-10,5%
Total des recettes de gestion (hors stocks)	642 252 €	688 011 €	783 094 €	658 266 €	763 307 €	788 313 €	4,2%

Les recettes du service ont augmenté, en moyenne et entre 2014 et 2019, de 4,2 % par an. Les recettes liées à la fréquentation du site et aux ventes en boutique ont connu une hausse moyenne de 6 % par an. Cette croissance est la conséquence directe de l'augmentation du nombre de visiteurs qui est passée de 67 000 en 2014 à 83 000 en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution moyenne 2014-2019
Charges à caractère général	258 774 €	297 423 €	406 193 €	388 514 €	424 555 €	430 666 €	10,7%
Charges de personnel	336 271 €	353 017 €	369 263 €	394 435 €	409 693 €	390 405 €	3,0%
Autres charges	0 €	284 €	-935 €	3 €	0 €	118 €	> 100%
Total des dépenses de gestion (hors stocks et amortissements)	595 044 €	650 724 €	774 521 €	782 952 €	834 248 €	821 189 €	6,7%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,7 % chaque année sur la période 2014 à 2019. Cette hausse est à mettre en lien avec le développement du Château et de ses animations, notamment sur les 4 dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat courant de fonctionnement	71 607 €	59 164 €	46 674 €	-77 073 €	-10 457 €	26 968 €
Résultat cumulé de fonctionnement	63 814 €	122 978 €	169 652 €	92 580 €	82 123 €	109 090 €

Fin 2019, le résultat cumulé de fonctionnement, de 109 090 €, permet de garantir un niveau financier raisonnable afin d'engager, en fonctionnement comme en investissement, les projets 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total du mandat 2014 - 2019
Dépenses d'investissement	13 374 €	11 525 €	5 838 €	59 006 €	65 723 €	33 582 €	189 048 €
Recettes d'investissement (hors amortissements)	2 590 €	2 459 €	1 891 €		39 237 €		46 177 €
Résultat courant d'investissement	6 516 €	6 283 €	9 709 €	-44 544 €	-5 396 €	-8 998 €	
Résultat cumulé d'investissement	58 502 €	64 786 €	74 495 €	29 951 €	24 555 €	15 556 €	

Au cours du mandat, le service aura investi quelques 189 048 € pour développer et entretenir les outils d'exploitation et d'accueil du site et notamment la scénographie.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2020 :

- d'affecter les 109 090,44 € de la manière suivante :
 - ✓ 26 967,75 € en réserve d'investissement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
 - ✓ 82 122,69 € en excédent de fonctionnement reporté
- de reporter l'excédent d'investissement de 15 556,25 €.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Château Guillaume le Conquérant, réuni le 18 février 2020, a donné un avis favorable sur la présente délibération.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
 (le Maire se retire et ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 le rapport de Monsieur le Maire entendu
 & après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2019 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant.

DECIDE

de reporter l'excédent d'investissement et l'excédent de fonctionnement 2019 sur l'exercice 2020.

Pour copie conforme,
 Le Maire

TRANSMIS A LA
 PRÉFECTURE DU
 CALVADOS & PUBLIE,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-012**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Budget Primitif 2020 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE
CONQUERANT » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de
1.021.134 € dont :

- 922.844,00 € en Section de Fonctionnement,
- 98.290,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : + 15,5 k€ par rapport au CA 2019 : • + 12,7 k€ de maintenance et entretien du matériel • + 0,7 k€ de dépenses énergétiques	71.650 €	Produit des entrées (- 29 k€ par rapport au CA 2019)	400.000 €
Achats marchandises boutique : + 0,2 k€	100.000 €	Ventes de marchandises de la boutique (- 1,5 k€)	145.000 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2020 : + 2,9 k€	84.428 €	Stocks boutique au 31 décembre 2020	84.428 €
Promotion et animations du site : + 20,3 k€ • 103 000 € Médiévales • 26 000 € animations (dont Hivernales 10 k€) • 84 500 € promotion et communication	213.500 €	Partenaires des Médiévales + 0,6 k€ : - Région Normandie - CDC Pays de Falaise - Office du Tourisme - Crédit Agricole	18.000 € 10.000 € 7.500 € 1.200 €
Dépenses de personnel : + 9,6 k€ , soit + 2,5 % liés à l'évolution des carrières.	400.000 €	Prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses (*) (- 11,3 k€)	164.983,31 €
Dotations aux amortissements : + 6,1 k€	30.656 €	Excédent de fonctionnement 2019 reporté	82.122,69 €
Charges de gestion et exceptionnelles + 12,8 k€ (dont 11,5 k€ de dépenses imprévues)	13.000 €	Amortissement des subventions (+ 9,6 k€)	9.610 €
Virement à la section d'investissement + 9,6 k€	9.610 €		
TOTAL DF	922.844 €	TOTAL RF	922.844 €

(*) La prise en charge d'une partie des dépenses du SPIC par le budget principal est motivée par le fait de considérer que le service public, même s'il est géré comme une structure privée, dispose de contraintes de service public que sont la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de premier plan et son accès au plus grand nombre. Le risque de ne pas abonder le budget annexe par une subvention du budget principal serait d'aboutir à un tarif d'entrée trop élevé ce qui irait à l'encontre même du but poursuivi par le service public, à savoir la possibilité offerte au plus grand nombre possible de découvrir le site.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Développement informatique et adaptation des tablettes	24.082 €	Fonctionnement affecté à l'investissement	26.967,75 €
Mobilier	20.624 €	FCTVA 2019 et 2020	15.500 €
Divers matériels et agencements	43.974 €	Dotations aux amortissements	30.656 €
Amortissement des subventions	9.610 €	Virement de la section de fonctionnement	9.610 €
		Excédent 2019 investissement reporté	15 556,25 €
TOTAL DI	98 290 €	TOTAL RI	98 290 €

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Château Guillaume le Conquérant, réuni le 18 février 2020, a donné un avis favorable sur la présente délibération.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2020 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-013**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

Le nombre de nuitées 2019 est en baisse de 4,1 % par rapport à 2018, compte tenu de l'impact des travaux d'aménagement du site et de son ouverture tardive. Ce sont ainsi 7 258 nuitées qui ont été enregistrées contre 7 567 l'an passé. La durée moyenne d'un séjour est de 1,95 jour (1,89 jour en 2018).

Le Compte Administratif 2019 du budget-annexe du Camping présente les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : - 2,4 k€ par rapport au CA 2018 dont : • + 8,9 k€ d'équipements liés à l'aménagement • + 939 € achats de marchandises • + 3,6 k€ location de toilettes mobiles • + 1,5 k€ entretien de la cuve • - 17,3 k€ dépenses 2018 non reconduites (reprise du site internet, maintenance du logiciel de facturation, procédure de délégation de service public, taxe d'aménagement et formation sur le nouveau logiciel de réservation.	35.012,25 €	Produit des locations : + 2,3 k€	56.198,17 €
Dépenses de personnel : - 1,8 k€	53.588,27 €	Produit des ventes de marchandises : + 230 €	750,76 €
Dotations aux amortissements - 246 €	1.764,52 €	Subvention d'équilibre de la Ville : - 7 k€	33.348,58 €
Autres charges	71,62 €	Autres recettes	139,15 €
TOTAL DF	90.436,66 €	TOTAL RF	90.436,66 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est de **0 €**. En incluant le résultat de l'année 2018 de 0 €, la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* présente un résultat cumulé nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux d'aménagement : • Bâtiment • Maîtrise d'œuvre • Aménagements extérieurs	826.305,59 €	Subvention Conseil Départemental	130.937,00 €
Installation des bornes Wifi	3.485,00 €	Dotations aux amortissements	1.764,52 €
TOTAL DI	829.790,59 €	TOTAL RI	132.701,52 €

Pour rappel le plan de financement de l'opération 2015 – 2020 de réaménagement et d'extension du Camping est le suivant :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT	En %
Étude préalable, maîtrise d'œuvre	104.707 €	Etat DSIL	65.928 €	7 %
Travaux d'aménagement du bâtiment et des extérieurs	888.330 €	Région	280.000 €	28 %
Mobilier, équipements	7.287 €	Département	130.937 €	13 %
		Autofinancement	523.459 €	52 %
TOTAL	1.000.324 €	TOTAL	1.000.324 €	100 %

Le résultat d'Investissement 2019 est de - 697.089,07 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2018 (411.446,78 €), les restes à réaliser en recettes de 342.231 € et en dépenses de 37.160 €, la SECTION D'INVESTISSEMENT laisse apparaître un **excédent de 19.428,71 €**.

III- RETROSPECTIVE 2014 – 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2014-2019
Recettes des usagers	43 949 €	42 674 €	56 293 €	53 479 €	54 438 €	56 949 €	5,3%
Participation de la Ville	36 372 €	12 437 €	17 763 €	18 682 €	40 381 €	33 349 €	-1,7%
Autres recettes	0 €	1 €	0 €	3 401 €	0 €	139 €	>100%
Total des recettes de gestion	80 321 €	55 112 €	74 056 €	75 562 €	94 818 €	90 437 €	2,4%

Les recettes des usagers du Camping ont augmenté, en moyenne, de 5,3 % par an sur la période 2014 - 2019. En effet, le nombre de campeurs est passé de 6 088 en 2014 à 7 258 en 2019. En parallèle, la participation de la Ville a été contenue.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution Moyenne 2014-2019
Charges à caractère général	16 289 €	19 353 €	18 625 €	18 420 €	37 411 €	35 012 €	16,5%
Charges de personnel	46 664 €	44 553 €	52 988 €	53 574 €	55 397 €	53 588 €	2,8%
Autres charges de gestion	0 €	114 €	0 €	0 €	1 €	72 €	>100%
Total des dépenses de gestion (hors amortissements)	62 953 €	64 020 €	71 614 €	71 994 €	92 809 €	88 672 €	7,1%

Les dépenses ont augmenté, en moyenne, de 7,1 % par an sur le mandat. Cela s'explique essentiellement par le renfort saisonnier depuis 2016 et les conséquences du projet d'aménagement (recherche d'un délégataire, location de sanitaires, ...).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat courant de fonctionnement	14 110 €	-11 769 €	-1 €	1 €	-1 €	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement	11 770 €	1 €	0 €	1 €	0 €	0 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total du mandat 2014 - 2019
Dépenses d'investissement	0 €	650 €	8 639 €	71 985 €	48 589 €	829 791 €	959 654 €
Recettes d'investissement (hors amortissements)	0 €	0 €	0 €	257 769 €	261 553 €	130 937 €	650 259 €
Résultat courant d'investissement	3 259 €	2 211 €	-6 196 €	189 350 €	214 974 €	-697 089 €	
Résultat cumulé d'investissement	11 108 €	13 319 €	7 123 €	196 472 €	411 447 €	-285 642 €	

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2020, de reporter le déficit d'investissement à hauteur de 285 642,29 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 du budget annexe « CAMPING » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,
(PAR 21 VOIX
POUR &
6 CONTRE (sur
27 votants)**

(Le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote)
(Contre : D. SEURIN,
J. LE BRET,
B. LEBAILLY, S. PETIT,
H. MAUNOURY &
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2019 du budget annexe du Camping.

DECIDE

de reporter le déficit d'investissement 2019 sur l'exercice 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-014**

*DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2020

La saison touristique du Camping municipal est fixée du 6 avril au
11 octobre 2020.

Le Budget Primitif 2020 du budget annexe « CAMPING » s'équilibre, en
DÉPENSES et en **RECETTES**, à hauteur de **447.918 €** dont :

- 86.376 € en Section de Fonctionnement,
- 361.542 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement diminuent de 4.061 € par rapport à 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : - 14,6 k€ par rapport au CA 2019. <ul style="list-style-type: none"> - 9.5 k€ acquisition de petits matériels liés à la réouverture du Camping - 4.7 k€ dépenses 2019 non-reconduites (location de toilettes mobiles, honoraires...). 	20.405 €	Produit des locations : + 3,8 k€ par rapport au CA 2019	60.000 €
Dépenses de personnel : + 8 k€ liées à l'ouverture dès le 6 avril du Camping	61.550 €	Vente de marchandises épicerie	750 €
Charges diverses et exceptionnelles	110 €	Subvention d'équilibre de la Ville : - 7,7 k€	25.626 €
Dotations aux amortissements : + 2,5 k€	4.311 €		
TOTAL DF	86.376 €	TOTAL RF	86.376 €

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2019 reporté	285.642,29 €	Subvention d'équipement du budget principal	15.000 €
Aménagement complémentaire (receveur, avaloir, signalétique et équipement)	34.648,71 €	Dotations aux amortissements	4.311 €
Mobilier	4.091 €	Subventions aménagement : REGION	280.000 €
Travaux d'aménagement (report 2019) : - Bâtiment - Maitrise d'œuvre - Aménagements extérieurs sur les emplacements existants (report 2019)	37.160 €	Subventions aménagement : ETAT DSIL	62.231 €
TOTAL DI	361.542 €	TOTAL RI	361.542 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe « CAMPING ».

**A L'UNANIMITE,
(PAR 22 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 28 votants)**

(Abstentions :
D. SEURIN, J. LE BRET,
B. LEBAILLY, S. PETIT,
H. MAUNOURY &
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2020 du budget annexe du Camping.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-015**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE
ADMINISTRATIF 2019**

L'exécution du budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE, en 2019, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de repas vendus en 2019 est de 40.272, soit une hausse de 2.725 repas par rapport à 2018, constatée essentiellement au cours du dernier trimestre 2019, compte tenu de l'application de la tarification sociale. Ainsi, le nombre de repas servis est passé d'une moyenne de 275 repas par jour (janvier à juillet 2019) à une moyenne de 312 repas (septembre à décembre 2019).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : - 879 € par rapport à 2018 dont : <ul style="list-style-type: none"> • - 754 € sur des économies d'eau et d'énergies • - 1,7 k€ sur les réparations et maintenance • + 1,1 k€ sur les achats courants (plat, éléments de conditionnement) 	11.697,87 €	Ventes de repas : - 2 k€ par rapport à 2018. Cette baisse est compensée par la participation de l'État dans le cadre du plan pauvreté (2.222 € pour le premier trimestre que nous percevrons en 2020)	131.654,60 €
Denrées alimentaires (stocks inclus) : + 2,2 k€	46.857,84 €	Subvention de la Ville : + 27,5 k€	179.666,44 €
Charges de personnel : redéploiement du personnel Ville suite à la fin des contrats aidés + 24,3 k€	250.061,72 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir : - 6,8 k€	0,00 €
Créances irrécouvrables et titres annulés : - 671 €	224,44 €	Valeur du stock de marchandises au 31 décembre 2019 : + 401 €	1.210,05 €
Dotations aux amortissements des immobilisations : - 4,5 k€	5.244,38 €	Autres recettes, dont indemnités journalières : + 1,6 k€	1.555,16 €
TOTAL DF	314.086,25 €	TOTAL RF	314.086,25 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à **0 €**. En incluant le résultat de l'année 2018 (0 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* présente un résultat cumulé nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Tablettes	1.028,99 €	Amortissements des immobilisations	5.244,38 €
Matériels divers (lave-vaisselle, adoucisseur, coupes légumes, plaque...)	24.622,45 €		
TOTAL DI	25.651,44 €	TOTAL RI	5.244,38 €

Le résultat d'Investissement 2019 est de - **20.407,06 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2018 (19.869,01 €), les restes à réaliser en recettes de 3.848 €, la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laisse apparaître un **excédent de 3.309,95 €**.

III- RETROSPECTIVE 2014 – 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution Moyenne 2014- 2019
Recettes des usagers	138 731 €	146 614 €	154 967 €	132 258 €	133 704 €	131 655 €	-1,0%
Subvention des partenaires	53 403 €	59 879 €	44 978 €	38 992 €	7 088 €	0 €	-100,0%
Participation de la Ville	136 063 €	102 160 €	104 969 €	125 761 €	152 126 €	179 666 €	5,7%
Autres recettes	75 €	37 €	800 €	99 €	0 €	1 555 €	83,2%
Total des recettes de gestion (hors stocks)	328 272 €	308 691 €	305 714 €	297 109 €	292 918 €	312 876 €	-1,0%

La Ville a augmenté progressivement sa participation pour compenser la fin du contrat avec le Syndicat Communal à Vocation Multiple (SIVOM) de Soulangy, Saint Pierre Canivet et Aubigny en 2017 et la suppression de la participation de l'Etat aux contrats d'insertion en 2018 et 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution Moyenne 2014- 2019
Charges à caractère général	59 119 €	66 659 €	63 632 €	52 871 €	56 057 €	57 746 €	-0,5%
Charges de personnel	225 775 €	243 216 €	232 229 €	228 313 €	225 776 €	250 062 €	2,1%
Autres charges de gestion	4 088 €	700 €	994 €	5 927 €	895 €	224 €	-44,0%
Total des dépenses de gestion (hors stocks et amortissements)	288 982 €	310 576 €	296 855 €	287 112 €	282 728 €	308 032 €	1,3%

Sur la période 2014 à 2019, l'évolution des dépenses de gestion, de 1,3 % par an reste mesurée.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat courant de fonctionnement	30 813 €	-10 310 €	-2 €	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement	10 312 €	2 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total du mandat 2014 - 2019
Dépenses d'investissement	674 €	8 362 €	442 €	1 652 €	23 463 €	25 651 €	60 244 €
Recettes d'investissement (hors amortissements)	0 €	106 €	1 372 €	73 €	218 €	0 €	1 769 €
Résultat courant d'investissement	7 671 €	88 €	10 156 €	7 976 €	-13 468 €	-20 407 €	
Résultat cumulé d'investissement	15 118 €	15 206 €	25 362 €	33 337 €	19 869 €	-538 €	

Les investissements réguliers ont permis de maintenir à niveau l'outil de production.

Grâce à la mise en place, en septembre 2019, de la tarification sociale, le Restaurant scolaire a retrouvé un niveau de production proche du début de mandat. Pour rappel, le service fournissait au SIVOM 6 274 repas en moyenne de 2014 à 2016.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution Moyenne 2014- 2019
Nombre de repas servis	40 471	41 651	42 573	37 214	37 547	40 272	0%

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2020, de reporter le déficit d'investissement de **538,05 €**.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,
sur 27 votants**
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2019 du budget annexe du Restaurant scolaire

DECIDE
de reporter le déficit d'investissement 2019 sur l'exercice 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,
le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-016**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF
2020**

Le présent budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE s'équilibre à hauteur
de **345.120 €**, soit :

- 331.314 € en Fonctionnement,
- 13.806 € en Investissement.

I- En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : + 2 k€ par rapport au réalisé 2019 du fait principalement d'achat de petits matériels, de l'entretien et de la hausse des fluides et énergies et de 800 € pour relancer le marché « denrées alimentaires »	13.705 €	Vente de repas	132.000 €
Stock denrées alimentaires : + 402 €	1.211 €	Subvention du budget général de la Ville : + 12,4 k€	192.103 €
Denrées alimentaires : + 5,7 k€	51.780 €	Subvention Plan Pauvreté	6.000 €
Dépenses de personnel : + 8,1 k€	258.160 €	Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2020	1.211 €
Dotations aux amortissements + 514 €	5.758 €	Remboursement de charges de personnel : - 1,6 k€	0 €
Charges exceptionnelles et créances irrécouvrables + 476 €	700 €		
TOTAL DF	331.314 €	TOTAL RF	331.314 €

II. En SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Divers matériels (équilibre du budget)	13 267,95 €	FCTVA 2019 et 2020	8 048 €
Déficit d'investissement 2019 reporté	538,05 €	Amortissements des immobilisations	5.758 €
TOTAL DF	13.806 €	TOTAL RF	13.806 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe du RESTAURANT SCOLAIRE.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2020 du budget annexe du Restaurant scolaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-017**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La présente délibération a pour objet de présenter le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Ville. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2018.

Ce dernier Compte Administratif du mandat 2014 – 2019 est l'occasion de revenir sur la gestion financière de ces six dernières années (cf. p. 9 annexe 1).

Sur la durée du mandat, la Municipalité sera parvenue à contenir l'évolution de ses charges courantes (+ 0,2 % par an) et de ses dépenses de personnel (+ 0,2 % par an) pour, globalement, atteindre une croissance moyenne des dépenses de gestion de + 0,6 % par an quand la Loi de Programmation des finances locales de 2018 fixe un cap à + 1,2 % par an aux collectivités locales.

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc largement atteint et ce, malgré la suppression des emplois d'insertion, la mise en place de la réforme « Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération », la revalorisation du régime indemnitaire, la participation employeur à la prévoyance, la hausse du point d'indice en 2016 et 2017 et les hausses régulières des charges salariales. A noter également le soutien préservé aux associations, au travers des subventions allouées.

Dans le même temps, les recettes de gestion des services ont diminué de 0,4 % par an, sur la période. Cela s'explique essentiellement par la baisse des dotations et subventions (- 1,5 % par an) et la faible augmentation des impôts (+ 0,7 % en moyenne).

I – Présentation générale du Compte Administratif 2019

A – Section Fonctionnement

Le résultat courant consolidé de fonctionnement 2019 s'élève à **499.767,48 €** en baisse de 1.609.991 € par rapport à l'an passé.

	2018	2019	Var. 19 - 18
Résultat de gestion	1.054.988 €	705.383 €	- 349.605 €
Résultat financier	- 8.704 €	- 5.268 €	+ 3.436 €
Résultat exceptionnel	1.427.276 €	743.386 €	- 683.890 €
Résultat réel de fonctionnement	2.473.560 €	1.443.501 €	- 1.030.059 €
Résultat des opérations d'ordre	- 189.585 €	- 943.734 €	- 754.149 €
Incorporation des résultats budgets annexes lotissements	- 174 217 €		+ 174 217 €
Résultat courant de fonctionnement	2.109.758 €	499.767 €	- 1.609.991 €

Résultat de Gestion (-350 k€ entre 2018 et 2019)			
Evolution des dépenses	+ 173 k€	Evolution des recettes	- 177 k€
<i>Dont :</i>		<i>Dont :</i>	
- Charges à caractère général	+ 78 k€	- Recettes des services	- 84 k€
- Charges de personnel :	+ 74 k€	- Impôts et taxes	- 15 k€
- Autres charges de gestion	+ 21 k€	- Dotations, subventions	+ 39 k€
		- Autres produits	- 68 k€
		- Atténuations de charges	- 49 k€
Résultat financier (+ 3,4 k€ entre 2018 et 2019)			
Evolution des dépenses	- 2,6 k€	Evolution des recettes	+ 0,8 k€
Résultat exceptionnel (- 684 k€ entre 2018 et 2019)			
Evolution des dépenses	+ 382 k€	Evolution des recettes	- 302 k€
<i>Dont :</i>		<i>Dont :</i>	
- Provisions pour risque	+ 315 k€	- Legs Cuvigny et cessions d'immeubles	- 302 k€
- Indemnisation des commerçants suite aux travaux	+ 65 k€		

1- Dépenses

Au total, en 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **9.860.377,94 €**, soit une évolution de 8,5 % (+ 773.664 €) par rapport à 2018.

011 Charges à caractère général	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	2.009.332 €	2.086.964 €	+ 77.632 €	+ 3,9 %

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

Postes en hausse :	
Recyclage des encombrants et déchets	+ 33,7 k€
Publications	+ 12,5 k€
Vêtements de travail (dotation triennale)	+ 8,4 k€
Changement boîtier électrique suite vandalisme Parc de La Fresnaye	+ 7,3 k€
Carburant	+ 10 k€
Chauffage urbain (dont 14 k€ rattrapage Dalkia en 2019)	+ 18,3 k€
Refacturation par la Communauté de Communes du service commun Ingénierie territoriale	+ 20,5 k€
Entretien des bâtiments	+ 16,3 k€
Poste en baisse :	
Eau (fuite en 2018)	- 27,1 k€
Cotisations assurance suite au renouvellement du marché public	- 25,7 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	4.833.462 €	4.907.211 €	+73.749 €	+ 1,5 %

Fin des activités périscolaires	- 31,5 k€
Assurance du personnel	- 9,1 k€
Versement en 2018 d'un capital décès	- 22,2 k€
Médecine du Travail (augmentation des remplacements)	+ 7,7 k€
Rémunération du personnel permanent, des remplaçants et des apprentis	+ 105,9 k€
Charges de personnel	+ 19 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	4.117 €	4.672 €	+ 555 €	+ 13,5 %

Ce chapitre correspond à des prélèvements sur la perception des taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	1.436.126 €	1.456.889 €	+ 20.764 €	+ 1,4 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

Postes en hausse :	
Subvention CCAS (total : 291 693 €)	+ 68,9 k€
Subvention BA Restaurant scolaire (total : 179 666 €)	+ 27,5 k€
Subvention aux associations sportives (total : 179 650 €)	+ 10,2 k€
Subvention aux associations culturelles (total : 162 970 €)	+ 25,4 k€
Subvention aux associations de solidarité (total : 11 850 €)	+ 4 k€
Postes en baisse :	
Fin du Relais Culturel Régional	- 75,2 k€
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (une partie est affectée en investissement)	- 20,8 k€
Subvention BA Camping (total : 33.349 €) et SPIC Château Guillaume le Conquérant (total : 176.316 €)	- 13 k€
Subvention Institution Sainte Trinité (total : 70.998 €)	- 6,2 k€
Pertes sur créances irrécouvrables	- 5,3 k€

66 Charges financières	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	23.013 €	20.366 €	- 2.647 €	- 11,5 %

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	6.287 €	73.193 €	+ 66.907 €	>100 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement l'indemnisation des commerçants à la suite des travaux dans le centre-ville (65 k€) et les annulations de titres sur exercices antérieurs (8,1 k€).

68 Provisions	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	0 €	315.041 €	+ 315.041 €	> 100 %

Deux provisions pour charges ont été constituées en 2019 :

- pour le reversement du legs Cuvigny à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour l'enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque de Falaise à hauteur de 280 k€
- pour l'indemnisation des commerçants dont l'activité a été perturbée par les travaux du centre-ville pour 35 k€.

042 Opérations d'ordre de	Réalisé	Réalisé	Evolution	Evolution
---------------------------	---------	---------	-----------	-----------

<i>transfert entre sections</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>en valeur</i>	<i>18/19</i>
	774.378 €	996.041 €	+ 221.663 €	+ 28,6 %

Ce chapitre enregistre :

- les dotations aux amortissements des immobilisations (584 k€) ;
- les écritures comptables liées aux cessions d'immobilisation (412 k€).

2- Recettes

En 2019, les recettes de fonctionnement, de **10.360.145,42 €**, ont connu une baisse de 8,9 % (1.010.544 €) par rapport à 2018.

<i>013 Atténuations de charges</i>	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 18/19</i>
	211.062 €	162.494 €	- 48.568 €	- 23,0 %

Les atténuations de charges incluent principalement :

Les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires)	- 60,4 k€
Le remboursement CNRACL et ATIACL suite à une erreur de caisse de retraite. Cette recette sera reversée en 2020 à l'IRCANTEC	+ 16,4 k€
La compensation du supplément familial de traitement	- 4,5 k€

<i>70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services</i>	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 18/19</i>
	533.627 €	449.189 €	- 84.438 €	- 15,8 %

A noter, les évolutions suivantes :

<u>Postes en hausse :</u>	
Remboursement par la Communauté de Communes du service commun Ingénierie territoriale (mise à disposition de personnel)	+ 27,1 k€
Vente des pavés dans le cadre des travaux Place Belle-Croix	+ 17,6 k€
Concession dans les cimetières	+ 4,3 k€
Remboursement de frais (entretien des salles de danse, cambriolage du local de moto cross, déplacement du personnel, rénovation du char Sherman)	+ 10 k€
Remboursement de la Communauté de Communes au titre des différents travaux d'entretien entrepris par la Ville	+ 5 k€
<u>Postes en baisse :</u>	
Transferts des compétences eau et assainissement	- 128,7 k€
Remboursement de frais liés à la création du Mémorial des Civils en 2018	- 17,9 k€

73 Impôts et taxes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	5.032.150 €	5.017.258 €	- 14.892 €	- 0,3 %

Impôts locaux :	
<ul style="list-style-type: none"> • + 17 k€ taxe d'habitation (1.186.157 €) ; • + 24,7 k€ taxe foncière sur les propriétés bâties (2.049.925 €) ; • + 1 k€ taxe foncière sur les propriétés non bâties (49.540 €) ; • + 12,3 k€ rôles supplémentaires et complémentaires 	+ 55 k€
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (total : 59.799 €)	- 20 k€
Droits de mutation (total : 232.264 €)	- 37,6 k€
Taxe sur l'électricité	- 4,4 k€
Taxe sur terrains devenus constructibles (total : 0 €)	- 7,7 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	3.342.789 €	3.381.395 €	+ 38.606 €	+ 1.2 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	+ 109,8 k€
<i>Dotation forfaitaire</i>	- 2,7 k€
<i>Dotation de solidarité rurale</i>	+ 88,4 k€
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	+ 11,9 k€
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	+ 12,1 k€
Compensation de l'Etat au titre des exonérations d'impôts	+ 13,5 k€
Subventions des partenaires dont :	- 14,6 k€
<u>Caisse d'Allocations Familiales :</u>	
- Centre Socioculturel : + 11,2 k€	
- Centre de loisirs : - 29,7 k€	
- RAM : + 3 k€	
- Multi-accueil : + 36,2 k€	
<u>ARS :</u>	
- Ateliers « Bien Manger, Bien bouger » du Centre Socioculturel : + 5 k€	
<u>Région :</u>	
- Prix Médiation numérique pour les jardinières connectées : + 4 k€	
<u>Département :</u>	
- Subvention Coup de Pouce (versée avant au CCAS) : + 16 k€	
- Centre de loisirs + 2,2 k€	
- Aide projet d'exposition autour de la diffusion d'œuvres du patrimoine et de création contemporaine + 1 k€	
- RAM : + 915 €	
<u>Communauté de Communes :</u>	
- Suppression du Relais Culturel Régional : - 54,8 k€	
<u>Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA Normandie) :</u>	
- Programmation culturelle : - 9,2 k€	
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	- 19 k€
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle	- 5,7 k€
Remboursement des aides allouées par l'Etat pour les contrats d'insertion	- 4,4 k€

Dotation pour titres sécurisés (14.674 €)	+ 2,5 k€
Fonds d'amorçage des rythmes scolaires – Supprimés depuis la rentrée 2018-2019	- 41,7 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	218.397€	150.782 €	- 67.615 €	- 31,0 %

Postes en hausse :	
Location des 3 appartements et remboursement des charges suite au legs de Madame Cuvigny	+ 26,9 k€
Postes en baisse :	
Transfert de compétence en 2018 : prime d'épuration assainissement collectif 2016	- 55,9 k€
Rattrapage redevance occupation du domaine public de GRDF depuis 2014	- 5,3 k€
Revenu des logements de la Ville	- 6,7 k€
Remboursement d'une part de l'avance au Centre National de la Cinématographie suite aux recettes versées par le CINEMASCOP (neutre budgétairement)	- 2,5 k€
Redevance du SDEC au titre des investissements 2016	- 3,8 k€
Retenue de garantie Histoverly en 2018	- 16 k€

76 Produits financiers	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	14.309 €	15.098 €	789 €	+ 5,5 %

Ils incluent :

- les intérêts des parts sociales à la Caisse d'Épargne, 14.012 € : + 452 € ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque : - 145 €
- les produits des valeurs de placement mobilier léguées par Madame Cuvigny : + 482 €.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	1.433.563 €	1.131.620 €	- 301.943 €	- 21,1 %

Les produits exceptionnels constatent les produits des cessions d'immobilisations (495,5 k€) ainsi que les annulations de mandats sur exercices antérieurs (23,8 k€).

En outre, en 2019, la Commune a perçu le solde du legs Cuvigny, soit 590 k€ (dont 130 k€ assurance vie et 460 k€ solde succession).

Enfin, les remboursements par l'assurance des différents sinistres représentent 21,7 k€ dont 20 k€ liés aux dégâts des eaux de l'Hôtel de Ville.

Cessions 2019 :	
Terrain 8 rue de l'Abbatiale (délibération 17-012 du 06-02-2017)	300.000 €
Bâtiment Ancien Bains douches (délibération 18-097 du 15-10-2018)	88.000 €
Parcelle Route de Trun à la Communauté de Communes du Pays de Falaise (délibération 12-105 du 10-12-2012)	79.900 €
2 parcelles, herbage à La Hoguette (délibération 19-089 du 30-09-2019)	15.135 €
Deux parcelles (délibération 18-111 du 10-12-2018 et 18-076 du 2-07-2018)	4.640 €
Matériels et véhicules	7.830 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution en valeur	Evolution 18/19
	584.793 €	52.308 €	- 532.485 €	- 91,1 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie (25,2 k€), aux écritures de cessions d'immobilisations (18,4 k€) et aux amortissements des subventions perçues (8,8 k€).

B – Section Investissement

La page 13 de l'annexe 1 présente une rétrospective du Plan Pluriannuel d'Investissement 2014 - 2019. Elle répartit, par mission, les 17 M€ dépensés et engagés sur la mandature.

Le taux de subventionnement de l'ensemble de ces dépenses s'élève à 23 %.

Le tableau ci-après compare le PPI 2014 – 2019 annoncé en début de mandat et le PPI 2014 – 2019 effectivement réalisé, en fin de mandat. Ce sont ainsi 2,3 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires qui ont été affectées aux différents projets (+ 4,4 M€ si l'on tient compte des engagements reportés en 2020).

La Commune a également bénéficié de ressources supérieures aux attentes (+ 3,9 M€). En conséquence, la trésorerie de la Commune n'a pas été affectée (+ 848 k€) et l'équipe municipale peut se satisfaire d'avoir fait preuve d'ambition pour le territoire tout en garantissant la stabilité des équilibres financiers.

	PPI 2014 - 2019		
	Annoncé en 2014	Réalisé en 2019 (hors engagements reportés en 2020)	Différence constatée
DEPENSES	12 767 538 €	15 103 222 €	2 335 684 €
RECETTES	12 099 494 €	15 951 381 €	3 851 887 €
<i>dont : Epargne disponible</i>	3 134 166 €	7 693 730 €	4 559 564 €
<i>Subventions</i>	3 402 101 €	2 946 454 €	- 455 647 €
<i>FCTVA</i>	2 407 227 €	2 031 235 €	- 375 992 €
<i>Taxe aménagement</i>	300 000 €	352 870 €	52 870 €
<i>Autres recettes</i>	6 000 €	927 092 €	921 092 €
<i>Emprunt</i>	2 850 000 €	2 000 000 €	- 850 000 €

Fonds de roulement final	1 906 394 €	3 422 597 €	1 516 203 €
<i>Fonds de roulement initial 2014</i>	2 574 438 €	2 574 438 €	
<i>Mobilisation Fdr</i>	668 044 €	- 848 159 €	- 1 516 203 €

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2019, à **4.350.280,45 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux, sont enregistrées à hauteur de 3.454.691 € incluant les travaux en régie.

Les autres dépenses, d'un total de 895.589 €, incluent notamment :

- le remboursement en capital de la dette (332.061 €),
- le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Falaise du Foyer Jeunes Travailleurs (13.802 €),
- les écritures de transferts d'actifs (neutre budgétairement 522.570 €),
- les amortissements des subventions d'investissement (8.754 €).

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2019 se sont élevées à **3.616.784,80 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, soit 485.354 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

1.529.796,12 €	d'excédent de fonctionnement 2018 capitalisé à l'investissement
584.319 €	de dotations aux amortissements
54.024 €	de Taxe d'Aménagement (- 8 k€)
411 722 €	d'écritures comptables liées aux cessions
522 570 €	d'écritures de transfert d'actif
29.000 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque

Le résultat courant d'investissement 2019 est de - 733.495,65 €

II – Affectation des résultats 2019

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat courant 2019 de :	499.767,48 €
Un excédent 2018 reporté de :	4.444.508,90 €
Un excédent cumulé 2019 de fonctionnement de :	4.944.276,38 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat courant 2019 de :	-733.495,65 €
Un déficit 2018 reporté de :	- 1.069.759,12 €
Un déficit cumulé 2019 d'investissement de :	- 1.803.254,77 €
Des restes à réaliser 2019 de dépenses :	2.059.376,00 €
Des restes à réaliser 2019 de recettes :	1.291.627,00 €
Un besoin de financement 2019 d'investissement de :	2.571.003,77 €

Report sur l'exercice 2020 :

Investissement	• Déficit d'investissement à reporter :	- 1.803.254,77 €
Fonctionnement	• Excédent de fonctionnement à reporter :	2.373.272,61 €
	• Réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	2.571.003,77 €

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Général de la Ville ;
- de reporter sur l'exercice 2020 le déficit d'investissement 2019 de 1.803.254,77 € ;
- d'affecter sur l'exercice 2020 les **4.944.276,38 €** d'excédent de fonctionnement 2019 de la manière suivante :
 - 2.571.033,77 € en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
 - 2.373.272,61 € d'excédent de fonctionnement reporté.

**A L'UNANIMITE,
(PAR 21 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 27 votants)**

(Le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote)
(Abstentions :
D. SEURIN, J. LE BRET,
B. LEBAILLY, S. PETIT,
H. MAUNOURY &
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2019 du budget général de la Ville.

DECIDE

de reporter le déficit d'investissement 2019 sur l'exercice 2020 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 rue l'exercice 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-018**

*DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

La présente délibération a pour objet de présenter le Budget Primitif de la Ville. Le document complet est disponible à la Direction des Finances.

Le Budget Primitif 2020 de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **22 895 880 €** (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoire).

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

En 2020, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11 713 419 €** (incluant 2 190 835 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	2 087 490 €	2.260.908 €	+ 173 418 €	+ 8,3 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux.

Des baisses significatives sont proposées :

Chauffage urbain, compte tenu du rattrapage exceptionnel réalisé par Dalkia en 2019 de 14 k€	- 10,3 k€
Musée des Automates, dépenses affectées au budget annexe – neutre budgétairement	- 34 k€

Les principales augmentations sont les suivantes :

Remplacement d'un agent en congé parental (recours à l'intermittence) – neutre budgétairement	+ 15 k€
Location ateliers ZA de Guibray pour 2 associations (solution temporaire) et taxe foncière	+ 31,2 k€
Petit entretien de voirie	+ 50 k€
Marquage au sol voirie (diminution du crédit d'investissement)	+ 30 k€
Maintenance et entretien des aires de jeux et défibrillateurs	+ 7,5 k€
Communication, évènementiel (jumelages)	+ 29 k€
Peintures intérieures Multi-accueil (diminution du crédit d'investissement – entretien des bâtiments)	+ 10 k€
Remboursement de frais 75 ^{ème} anniversaire Bataille de Normandie	+ 20 k€
Travaux en régie	+ 20 k€

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	4 907 211 €	4 959 224 €	+ 52 013 €	+ 1,1 %

+ 29 k€	Augmentation des charges et cotisations
+ 38 k€	Evolution des carrières et dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
+ 12,5 k€	Remplacement des agents
+ 15 k€	Agents recenseurs – neutre budgétairement
+ 16,4 k€	Régularisation caisse de retraite d'un agent – recette perçue en 2019
- 37,9 k€	Transfert compétence Relais Assistants Maternels à la Communauté de Communes
- 15 k€	Agent en congé parental – neutre budgétairement

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	1 456 889 €	1 520 771 €	+ 63 882 €	+ 4,4 %

Les autres charges de gestion courante incluent notamment les subventions aux associations et aux budgets annexes, la participation au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados et les indemnités des élus.

On constate les évolutions suivantes :

+ 20,5 k€	Subvention CCAS (dont 12 k€ pour la réalisation d'une analyse des besoins sociaux par un cabinet extérieur)
+ 12,4 k€	Subvention budget annexe Restaurant scolaire
+ 34 k€	Subvention budget annexe Musée des Automates – neutre budgétairement
+ 15,8 k€	Contribution au SDEC (montant identique à 2019 mais budgété intégralement en fonctionnement)
- 19 k€	Subventions budgets annexes Camping et Château Guillaume le Conquérant

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	20 366 €	18 454 €	- 1 912 €	- 9,4 %

<i>67 Ch. exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	73 193 €	50 041 €	- 23 152 €	- 31,6 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (9 800 €) et le solde de la provision 2019 pour l'indemnisation des commerçants suite aux travaux (35 k€).

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	4.672 €	5.000 €	+ 328 €	+ 7 %

Ces charges correspondent au montant des frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvements ainsi qu'aux non-valeurs liées à la taxe additionnelle sur droits d'enregistrement ou à la taxe sur la publicité foncière.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	996 041 €	658 186 €	- 337 855 €	- 34 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations, en augmentation de 74 k€. Pour rappel, en 2019, ont été exécutées les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine (412 k€).

Enfin, sont inscrites, en dépenses de fonctionnement :

- les dépenses imprévues à hauteur de 200.000 € ;
- le virement à la section d'investissement pour un total de 1 990 835 € ;
- la provision pour risques, d'un montant de 50 000 € pour l'indemnisation des commerçants suite aux travaux.

2- Recettes

En 2020, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11 713 419 €** (incluant 2 373 273 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>70 Produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	449 189 €	431 272 €	- 17 917 €	- 4 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de place, ...) et de mise à disposition de personnel. Elles sont attendues pour un montant équivalent à 2019.

A noter, une recette non reconduite en 2020, correspondant à la vente de pavés suite aux travaux Place Belle-Croix (17,9 k€).

<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	5 017 258 €	5 038 785 €	+ 21 527 €	+ 0,4 %

Le montant des contributions directes (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) augmentera de 28,3 k€ du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 0,9 %.

Les droits de mutation, quant à eux, sont inscrits à hauteur de 240.000 € (+ 7,7 k€ par rapport à l'an passé).

Enfin, une baisse de 14 k€ de l'attribution de compensation est provisionnée, compte tenu du transfert de la compétence RAM à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, au 1^{er} janvier 2020. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, à réunir avant le 30 septembre 2020, sera chargée d'affiner ce montant.

<i>74 Dotations, subventions et</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé</i>

<i>participations</i>				2019 / BP 2020
	3 381 395 €	3 402 613 €	+ 21 218 €	+ 0,6 %

Subventions des partenaires :	- 13,5 k€
<u>Etat :</u>	
Prise en charge d'une part de la rémunération des emplois d'insertion : - 5,5 k€	
Dotation recensement : + 15 k€	
Dotation organisation des élections municipales : + 5 k€	
<u>Région :</u>	
Prix Médiation numérique 2019 : - 4 k€	
<u>Département :</u>	
Participation RAM : - 4,1 k€	
<u>Caisse Allocations Familiales :</u>	
Participation RAM (1 ^{er} acompte) : - 14 k€	
<u>Caisse Nationale Assurance Vieillesse :</u>	
Appel à projet « séniors et numérique » : + 8 k€	
Dotation globale de fonctionnement	+ 44,5 €
Attribution Fonds départemental taxe professionnelle	- 8,9 k€

<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	150 782 €	156 939 €	+ 6 157 €	+ 4,1 %

Location des immeubles (cession 3 appartements Cuvigny ; atelier Fringues d'Arlette)	- 18,5 k€
Remboursement d'une part de l'avance au Centre National de Cinématographie suite aux recettes versées par le CINEMASCOP (neutre budgétairement)	+ 23,7 k€

<i>76 Produits financiers</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	15 098 €	16 050 €	+ 952 €	+ 6,3 %

Les produits financiers incluent les intérêts des parts sociales et le remboursement par la Communauté de Communes des intérêts liés à l'emprunt affecté à la Médiathèque.

<i>77 Produits exceptionnels</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	1 131 620 €	24 500 €	- 1 107 120 €	- 97,8 %

En 2020, sont attendus, au titre des produits exceptionnels, les dons pour la plaque commémorative des victimes civiles du Pays de Falaise (9,5 k€) et la provision de 15 k€ au titre des mandats annulés sur exercice antérieur.

A noter que les diverses cessions 2020, attendues à hauteur de 799 k€, sont inscrites en recettes d'investissement, au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisation ».

<i>78 Reprise sur amortissements et provisions</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	0 €	55 041 €	+ 55 041 €	> 100 %

En 2020, il est prévu le versement de 20 k€ à la Communauté de Communes du Pays de Falaise au titre du legs Cuvigny (Médiathèque de Falaise) ainsi que le solde 2019 de 35 k€ pour les indemnités aux commerçants suite aux travaux.

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	162 494 €	161 176 €	- 1 318 €	- 0,8 %

Ces recettes correspondent aux remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et enregistrent la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	52 308 €	53.770 €	+ 1 462 €	+ 2,8 %

Ce chapitre prévoit les écritures comptables relatives aux travaux en régie, aux amortissements des subventions d'investissement et aux opérations de plus ou moins-value de cessions.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2019 reporté est inscrit à hauteur de 2.373.272,61 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **11 182 461 €** (incluant 4 574 608 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux 2020 sont prévues à hauteur de 5 732 760 €.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 5 449 701 €, incluent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette (332.065 €) ;
- les travaux en régie (45.000 €) ;
- l'amortissement des subventions d'investissement (8.770 €) ;

- le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (2 771 353,23 €), qui permet d'équilibrer le budget ;
- le remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National de la Cinématographie, dans le cadre de la transition numérique (23.729 €) ;
- le déficit d'investissement 2019 reporté : 1 803 254,77 € ;
- les parts sociales perçues au titre du legs Cuvigny : 465 529 €.

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **11 182 461 €** (incluant 2 789 835 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 3 704 588 €.

En second lieu, elles incluent :

658 186 €	de dotations aux amortissements ;
914 319,23 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses 2019 et 2020 ;
50 000 €	de Taxe d'Aménagement ;
550 000 €	de cession des 3 appartements du legs Cuvigny ;
219 000 €	de cession des parcelles lotissement les Griffons (<i>délibération 17-075 du 26-06-2017</i>) ;
30 000 €	de cession de matériels techniques ;
465 529 €	de parts sociales perçues au titre du legs Cuvigny ;
29 000 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
1 990 835 €	de virement de la section de fonctionnement ;
2.571.003,77 €	de réserve d'investissement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville de Falaise.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2020 du budget général de la Ville.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-019**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Il a été proposé, pour 2020, de fixer les taux des différentes taxes, conformément au tableau ci-après :

	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti	22,26 %	22,26 %	22,26 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %	43,60 %

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

FIXE

les taux des différentes taxes telles que précisés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-020**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

SALON DES ARTISTES INDEPENDANTS DE BASSE NORMANDIE

A l'occasion de l'exposition du « SALON DE PRINTEMPS » organisée par
l'association des « Artistes Indépendants de Basse-Normandie », la Ville de Falaise
finance le « prix de la Ville » et le « prix du Public ».

Les montants des prix attribués en 2019 étaient les suivants :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €.

Cette année, l'exposition aura lieu du 29 mai au 17 juin au Château de La
Fresnaye. L'invitée d'honneur est Shue Jie Wang.

Il a été proposé de renouveler les montants 2019, attribués pour l'année 2020, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

RENOUVELLE

pour 2020, les montants des prix attribués en 2019 au « Salon de Printemps », organisé par l'association des Artistes Indépendants de Basse Normandie (prix de la Ville de 100 € et prix du public de 50 €).

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-021**

*DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS
& SOLIDAIRES
SERVICE DES SPORTS*

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES 2020

Conformément à la délibération du 21 mars 2019, la répartition de
l'enveloppe des 160 000 € dédiée aux associations sportives a été élaborée à partir
des données des trois dernières années (2017 à 2019).

Par ailleurs, pour les associations sportives dont la subvention serait
inférieure à 100 € et ce, malgré le respect de l'ensemble des critères d'attribution,
la Ville garantit le versement d'un minimum de 100 € pour chacune d'entre elles.

Le tableau de répartition, annexé à la présente délibération, a été présenté
à la Commission des Sports réunie le 3 mars dernier.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau joint en annexe des subventions attribuées aux associations sportives pour l'année 2020.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

*EXCEPTION POUR
VOTE*

*SUBVENTIONS ESF
PETANQUE*

**A L'UNANIMITE,
sur 27 votants**

(S. VIVIEN ne prend pas
part au vote puisque
membre du bureau de
l'association)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le tableau des subventions sportives pour 2020 (détail des votes en
marge).

AUTORISE

le versement de ces subventions.

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution
de la délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-022**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR
L'ANNEE 2020**

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des
Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une
délibération distincte du vote du budget.

Ces subventions sont de deux types :

- **Les participations dites obligatoires : 77 165 €**
 - du fait de dispositions législatives : Contrat d'Association avec
l'Institution Sainte Trinité (dont la subvention s'adapte
mécaniquement aux effectifs des enfants falaisiens) ;
 - au titre de l'action sociale AMICALE DU PERSONNEL.

- **Les subventions aux associations 302 520 € :**

La Ville de FALAISE souhaite maintenir au mieux sa contribution en faveur du dynamisme local des associations et leur apporter l'aide qu'elles attendent pour soutenir leur action. Cependant, elle demeure contrainte budgétairement.

Il est à noter plus particulièrement :

- Le transfert des subventions versées aux Musées des Automates et Lemaitre au budget annexe du Spic Musée des Automates (61 000 €) et au budget général de la Ville (3 000 €) suite à la municipalisation de l'activité au 1^{er} janvier 2020 ;
- La globalisation de la subvention Chorège Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) Normandie Falaise intégrant ainsi le Festival Danse de tous les sens, le fonctionnement de l'association et les actions dans les écoles (65 000 €).

Le tableau en annexe détaille l'ensemble de ces subventions.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des subventions 2020 versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe ;
- autoriser le versement des subventions ;
- charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 VOTANTS**

*EXCEPTION POUR
VOTE SUBVENTION
ENSEIGNEMENT
PRIVE :*
26 VOIX POUR,
1 CONTRE
(Th. DUBOST)
& 1 ABSTENTION
(B. LEBAILLY)

*EXCEPTION POUR
VOTES
SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS
« ALF INTERLUDE »
& ESF COMITE
DIRECTEUR :*
**A L'UNANIMITE,
sur 26 votants**
(MM. LEFEBVRE &
VIVIEN ne prenant pas
part au vote des
associations dont ils sont
membres du bureau)

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le montant des subventions 2020 versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe à la délibération (voir les institutions ou associations pour lesquelles le vote est différent en marge : Institution Sainte Trinité - enseignement privé, associations « ALF Interlude » & ESF Comité Directeur).

AUTORISE

le versement de ces subventions.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION
n° 20-023
DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE
PRISES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE 2020**

Le 15 octobre 2018, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Le rapport présenté en séance a eu pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du premier trimestre de l'année 2020 :

20-001 Fixation de tarifs de bois de chauffage

- Vente de bois « sur pied » 15 € TTC le stère (TVA 20 %)
- Vente de bois « en corde » 35 € TTC le stère (TVA 10 %)

20-002 Fixation de tarifs des produits vendus dans la boutique du Musée des Automates.

Les décisions sont consultables au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

des Décisions du Maire prises au cours du premier trimestre de l'année 2020, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-024**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**CRITERES D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS SUITE A DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2020**

Lors de la séance du 12 février 2018, le Conseil Municipal a fixé 13 critères
d'indemnisation des commerçants suite à des travaux de voirie, ainsi regroupés :

2 critères concernant les travaux de voirie

- Périmètre d'éligibilité à l'indemnisation
- Période d'indemnisation.

6 critères concernant l'entreprise

- Nombre de salariés < 10 salariés
- Surface de vente < 300 m²
- Chiffres d'affaires < 1 million € HT.

- Date de création 12 mois d'activité (*pour les entreprises ayant moins de 12 mois d'activité, la Commission ne disposera pas d'élément comparatif, elle analysera les demandes au cas par cas*)
- Être inscrit au registre du commerce ou au registre des métiers
- Être à jour des obligations sociales et fiscales.

2 critères économiques

- Baisse du chiffre d'affaires en moyenne sur 10 % pendant trois mois consécutifs
- Prise en charge de la perte de marge de 50 %.

3 critères concernant le dossier

- Période de dépôt du dossier
- Complétude du dossier
- Dossier validé par un expert-comptable.

La Commission d'Indemnisation, réunie le 17 février 2020, propose d'ajouter un quatorzième critère, économique, qui prévoit la possibilité d'accorder une avance d'indemnité pour les entreprises ayant des difficultés financières, égale à 50 % maximum du montant d'indemnisation estimé au moment de l'étude du dossier.

Dans tous les cas, le dossier devra répondre aux critères définis ci-dessus et sera étudié par la Commission d'Indemnisation au cas par cas.

En outre, lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, des critères ont été fixés en vue de l'indemnisation des commerçants suite à des travaux de voirie rue Porte du Château. Il convient, aujourd'hui, d'actualiser la période d'indemnisation en raison du prolongement des délais de réalisation des travaux sur ladite rue. Elle est proposée du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020 (et non plus au 31 mars 2020). La période de dépôt du dossier est également adaptée, du 1^{er} février au 31 juillet 2020 (et non plus au 30 juin 2020).

Il a été demandé au Conseil Municipal de :

- décider d'ajouter un critère économique à l'analyse du dossier qui consiste, pour les entreprises en difficulté financière, à octroyer une avance d'indemnité d'un montant maximum de 50 % de l'indemnité finale estimée au moment de l'étude du dossier ;
- décider l'actualisation de la période d'indemnisation suite aux travaux rue Porte du Château, du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, ainsi que la période de dépôt du dossier, du 1^{er} février au 31 juillet 2020.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

d'ajouter un critère économique à l'analyse du dossier tel que défini ci-dessus..

DECIDE

l'actualisation de la période d'indemnisation suite aux travaux rue Porte du Château, du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020, ainsi que la période de dépôt du dossier, du 1er février au 31 juillet 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-025**

*DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Par délibération du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre de la réalisation du carrefour entre le Boulevard de la Fontaine Couverte et la rue Aristide Briand (RD 658). Les travaux visent à :

- améliorer les manœuvres de tourne-à-gauche depuis le boulevard, notamment pour les cars scolaires,
- assurer l'accostage et le stationnement du car de la ligne 35 des Bus Verts dans de meilleures conditions de confort et de sécurité.

Son coût prévisionnel était de 75 000 € HT.

Le montant des travaux subventionnables était alors plafonné à 60 000 € HT par projet pour un taux de subvention de 40 % du montant hors taxes de travaux.

La dépense subventionnable vient de passer à 150 000 € HT, le taux de subvention demeurant inchangé. Cela permettrait de faire bénéficier d'une aide financière l'ensemble des travaux restant à réaliser sur le boulevard : carrefour et section du plateau vers la route de Putanges.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer, auprès de Conseil Départemental du Calvados, un dossier pour l'ensemble du reliquat de l'opération de réhabilitation du Boulevard de la Fontaine Couverte qui est estimé à 190 000 € HT et inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il a été demandé au Conseil Municipal de :

- décider de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour entre le Boulevard de la Fontaine Couverte et la rue Aristide Briand (RD 658) et entre le plateau et la route de Putanges pour un montant prévisionnel de 190 000 € HT ;
- s'engager à réaliser les travaux du carrefour en 2020 et à les inscrire au budget en section d'investissement ;
- s'engager à réaliser les travaux de la section plateau - route de Putanges - en 2021 et à les inscrire au budget en section d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour entre le Boulevard de la Fontaine Couverte et la rue Aristide Briand (RD 658) et entre le plateau et la route de Putanges pour un montant prévisionnel de 190 000 € HT.

S'ENGAGE

à réaliser les travaux du carrefour en 2020 et à les inscrire au budget en section d'investissement.

S'ENGAGE

à réaliser les travaux de la section plateau - route de Putanges - en 2021 et à les inscrire au budget en section d'investissement.

DECIDE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEIR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-026**

*DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

DENOMINATION DE VOIRIE

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activité Economique
Expansia, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a créé un nouvel ilot
situé à l'entrée de la zone.

Cet ilot regroupe six parcelles desservies par une voie d'accès qu'il
convient désormais de dénommer.

Il est proposé le nom de « rue du Chemin Antique ».

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de dénommer la nouvelle voie de desserte dans la zone Expansia
« rue du Chemin Antique » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer
toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer la nouvelle voie de desserte dans la zone Expansia
« Impasse du Chemin Antique » (au lieu de rue).

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces
afférentes à la présente délibération..

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-027**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE

**CESSION DE LA VOIRIE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
EXPANSIA**

Par un courrier du 22 novembre 2019, Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Pays de Falaise informe la Ville de Falaise que le
tracé de la voirie, au sein de la Zone d'Activité Économique Expansia, est définitif
et que les voies sont ouvertes à la circulation publique depuis quelques années.

Celles-ci appartiennent actuellement au domaine privé de la Communauté
de Communes du Pays de Falaise, maître d'ouvrage de la zone. Ces voies sont les
suivantes :

- Boulevard du Pays de Falaise ;
- Rue des Sentes ;
- Rue du Buisson du Parc ;
- Rue du Petit Bois ;

- Rue des Grêles ;
- Rue des Belles Pâtures ;
- Impasse du Chemin Antique.

Elles sont délimitées conformément au plan joint à la présente délibération.

Considérant la compétence communale en matière de voirie, la Communauté de Communes du Pays de Falaise propose, à la Commune de Falaise, la rétrocession de ces voiries aux fins de les classer dans le domaine public de la Commune.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession des voies à titre gratuit, telles que détaillées ci-dessus, par délibération concordante du Conseil Communautaire ;
- de procéder au classement de ces voies dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTTE

la cession de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à la Ville de Falaise des voies à titre gratuit, telles que détaillées ci-dessus, par délibération concordante du Conseil Communautaire.

AUTORISE

le classement de ces voies dans le domaine public communal.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-028**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE

**REGULARISATION FONCIERE LYCEE GUILLAUME LE CONQUERANT –
SITE DE GUIBRAY**

Dans le cadre des opérations de sécurisation des lycées, le Conseil Régional de Normandie a identifié une parcelle nécessitant une régularisation foncière à savoir, sur le site de Guibray, un espace de trottoir et de voirie qui se trouvent sur la parcelle du Lycée.

Il convient ainsi d'acquérir, à l'Euro symbolique, une portion de la parcelle AK 97 d'une superficie de 158 m² pour régularisation.

Un géomètre expert sera diligenté prochainement par le Conseil Régional afin d'établir le procès-verbal de délimitation des parcelles.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition, à l'Euro symbolique, d'une portion de la parcelle AK 97 d'une superficie de 158 m² appartenant au Conseil Régional de Normandie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTTE

l'acquisition, à l'Euro symbolique, d'une portion de la parcelle AK 97 d'une superficie de 158 m² appartenant au Conseil Régional de Normandie.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-029**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER RUE TOURNEFORT A PARIS

Lors de sa séance du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a accepté le bénéficiaire du legs de Madame Thérèse CUVIGNY, ainsi que les charges et conditions de ce legs. A ce titre, la Ville de Falaise a hérité d'un studio de 24 m² sis 24, rue Tournefort, 75005 PARIS. Il s'agit, dans un immeuble collectif, d'un appartement au 2^{ème} étage comprenant entrée avec placard, une pièce principale avec petit balcon, une cuisine, une salle d'eau avec WC (lot n° 7).

La Commune a confié, par mandat de vente signé le 18 novembre 2019, à la SCP LELEU – ENGELHARD – SOUBISE, le soin de rechercher un acquéreur.

La valeur vénale du bien a été estimée, par le Service Local du Domaine de Paris de la Direction Générale des Finances Publiques, à 280 000 €, par courrier en date du 24 février 2020.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

Il a été ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de décider la cession du lot 7 d'une superficie de 24 m² de l'immeuble cadastré AY n° 30 sis 24, rue Tournefort, 75005 PARIS ;
- d'accepter la cession de ce bien immobilier [REDACTED] ;
- de fixer le prix de cession à la somme de 280 000 € (deux cent quatre-vingt mille Euros) net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte correspondant à la cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

la cession du lot 7 d'une superficie de 24 m² de l'immeuble cadastré AY n° 30 sis 24, rue Tournefort, 75005 PARIS.

ACCEPTTE

la cession de ce bien immobilier [REDACTED].

FIXE

le prix de cession à la somme de 280 000 € net vendeur.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer à signer tout acte correspondant à la cession.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR,
sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME	(hospitalisée)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY	(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT	(qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-030**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**INDEMNISATION DES COMMERÇANTS SUITE A DES TRAVAUX DE
VOIRIE**

Le Conseil Municipal a souhaité, dès sa séance du 27 novembre 2017,
mettre en place une procédure transactionnelle d'indemnisation des commerçants
suite aux travaux conséquents de voirie en centre-ville et dans le quartier de la
Fontaine Couverte.

A ce titre, et sous réserve de respecter les critères d'éligibilité définies dans
les délibérations :

- 18-046 du 26 mars 2018,
- 19-011 du 28 janvier 2019
- 19-060 du 17 juin 2019
- 19- 118 du 16 décembre 2019
- 20-024 du 10 mars 2020,

les commerçants ayant subi une perte d'activité pendant la durée des travaux
peuvent prétendre à une indemnité transactionnelle.

Cette dernière correspond à 50 % de la perte de leur marge commerciale.

Deux commerçants ont déposé un dossier éligible à ces critères :

■ [REDACTED] ■ [REDACTED]

La Commission d'Indemnisation des Commerçants, réunie le lundi 17 février 2020, a étudié les demandes, préalablement analysées par la Chambre de Commerce & d'Industrie (CCI).

Le Bureau Municipal a donné son accord le vendredi 6 mars 2020.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'indemnisation transactionnelle avec ces deux commerçants.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'indemnisation transactionnelle avec deux commerçants, [REDACTED]
[REDACTED], suite à des travaux de voirie, [REDACTED]
[REDACTED]

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 24 MARS 2020

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES 2020

	Subventions 2019	Subventions 2020	Evol. 2019 / 2020
ESF ANIMATION MOTOCYCLISTE	837 €	779 €	-58 €
ESF ATHLETISME	5 578 €	6 215 €	+637 €
ESF BADMINTON	7 212 €	7 668 €	+456 €
ESF BALL TRAP	7 036 €	6 724 €	-312 €
ESF BASKET BALL	5 667 €	5 986 €	+319 €
ESF DYNAMIC GYM	594 €	532 €	-62 €
ESF ESCALADE	3 618 €	3 794 €	+176 €
ESF ESCRIME	2 879 €	3 219 €	+340 €
ESF FOOTBALL	26 304 €	28 821 €	+2 517 €
ESF GYMNASTIQUE	17 442 €	15 970 €	-1 472 €
ESF GYMNASTIQUE DETENTE	108 €	123 €	+15 €
ESF HANDBALL	47 401 €	46 723 €	-678 €
ESF JUDO	6 751 €	6 269 €	-482 €
ESF KARATE	2 362 €	2 151 €	-211 €
ESF KISCHINDO	400 €	368 €	-32 €
ESF MUSCULATION	746 €	760 €	+14 €
ESF NATATION	4 169 €	4 000 €	-169 €
ESF PETANQUE	3 691€	3 493 €	-198 €
ESF SPORTS BOULES	2 256 €	1 995 €	-261 €
ESF TENNIS	5 831 €	5 752 €	-79 €
ESF TENNIS DE TABLE	4 328 €	3 962 €	-366 €
ESF TIR A L'ARC	3 033 €	2 874 €	-159 €
ESF VOLLEY-BALL	797 €	737 €	-60 €
ESF VTT	465 €	475 €	+10 €
ESF YOGA	495 €	610 €	+115 €
TOTAL	160 000 €	160 000 €	

FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 - CREATION DE POSTES PERMANENTS

VILLE DE FALAISE

OBJET	DIRECTION-SERVICE	EMPLOI	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Création de poste	DCRP / DFASI	Assistant juridique et marchés publics	<u>ADMINISTRATIF :</u> Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème} A compter du 1 ^{er} avril 2020
Création de poste	DSES / MULTI ACCUEIL	Auxiliaire de puériculture	<u>MEDICO SOCIALE :</u> Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35 ^{ème} A compter du 11 mars 2020
TOTAL CREATION DE POSTES					2	

A noter que chaque emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel.

2 - CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES :

Il est proposé de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels de certains services (Article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée). Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques. Ces postes seront rémunérés sur l'indice majoré 327.

2.1 – CENTRE SOCIOCULTUREL :

Pour les vacances d'été 2020 :

Du 13 juin au 31 juillet 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 2 postes d'agent d'animation à temps non complet (26,97/35^{ème})
- 18 postes d'agent d'animation à temps non complet (24,09/35^{ème})

Du 6 au 31 juillet 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent de restauration et d'entretien à temps non complet (27,83/35^{ème})
- 1 poste d'agent de restauration et d'entretien à temps non complet (32,89/35^{ème})
- 1 poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet (30,36/35^{ème})

2.2 – SERVICE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Du 6 avril au 3 juillet 2020 inclus :

- 3 postes d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet (35/35^{ème}).

2.3 - CAMPING :

Du 1^{er} avril au 11 octobre 2020 inclus :

- 1 poste d'agent d'accueil et d'entretien à temps complet (35/35^{ème}).

Août 2020 (1 semaine) :

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet = 25 heures.

2.4 - SERVICE CULTUREL :

Du 3 au 31 juillet 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (17,19/35^{ème})

Du 7 au 31 juillet 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (16,62/35^{ème})

Du 1^{er} au 30 août 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (15,69/35^{ème})

Du 1^{er} au 30 août 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (12/35^{ème})

Du 1^{er} au 20 septembre 2020 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (8,31/35^{ème})

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE FALAISE
MIS A JOUR LE 1^{er} JANVIER 2020**

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	1	1
Attaché principal	A	3	3
Attaché	A	2	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B	2	2
Rédacteur	B	3 dont 1 vacant	3
Adjoint adm. principal 1 ^{ère} cl.	C	3	3
Adjoint adm. principal 2 ^{ème} cl.	C	9 dont 1 vacant	8.5
Adjoint adm.	C	5 dont 1 vacant	4.56
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		29 dont 3 vacants	28.06
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	1 vacant	1
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	1	1
Technicien	B	2	2
Agent de maîtrise principal	C	6	6
Agent de maîtrise	C	6	6
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	22 dont 3 vacants	21.80
Adjoint technique	C	51 dont 1 vacant	41.91
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		92 dont 5 vacants	82.71
Chef de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-chef principal	C	1	1
Gardien-Brigadier	C	2	2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		4	4
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} cl	B	1	1
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} cl	B	2	2
TOTAL FILIERE SPORTIVE		3	3
Animateur	B	4	4
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	C	2	2
Adjoint d'animation	C	5 dont 1 vacant	4.08
TOTAL FILIERE ANIMATION		11 dont 1 vacant	10.08
Educateur jeunes enfants	B	2 dont 1 vacant	2
Auxiliaire puériculture ppal 2 ^{ème} cl	C	2	2
ATSEM Principal 2 ^{ème} cl	C	4	3,89
Agent social principal 2 ^{ème} cl	C	1	1
Agent social	C	1	0.8
TOTAL FILIERE MEDICO - SOCIALE		10 dont 1 vacant	9.69
TOTAL GLOBAL DES FILIERES		149 dont 10 vacants	137.53



CDC DU PAYS DE FALAISE

ZA SUD CALVADOS
ZA EXPANSIA

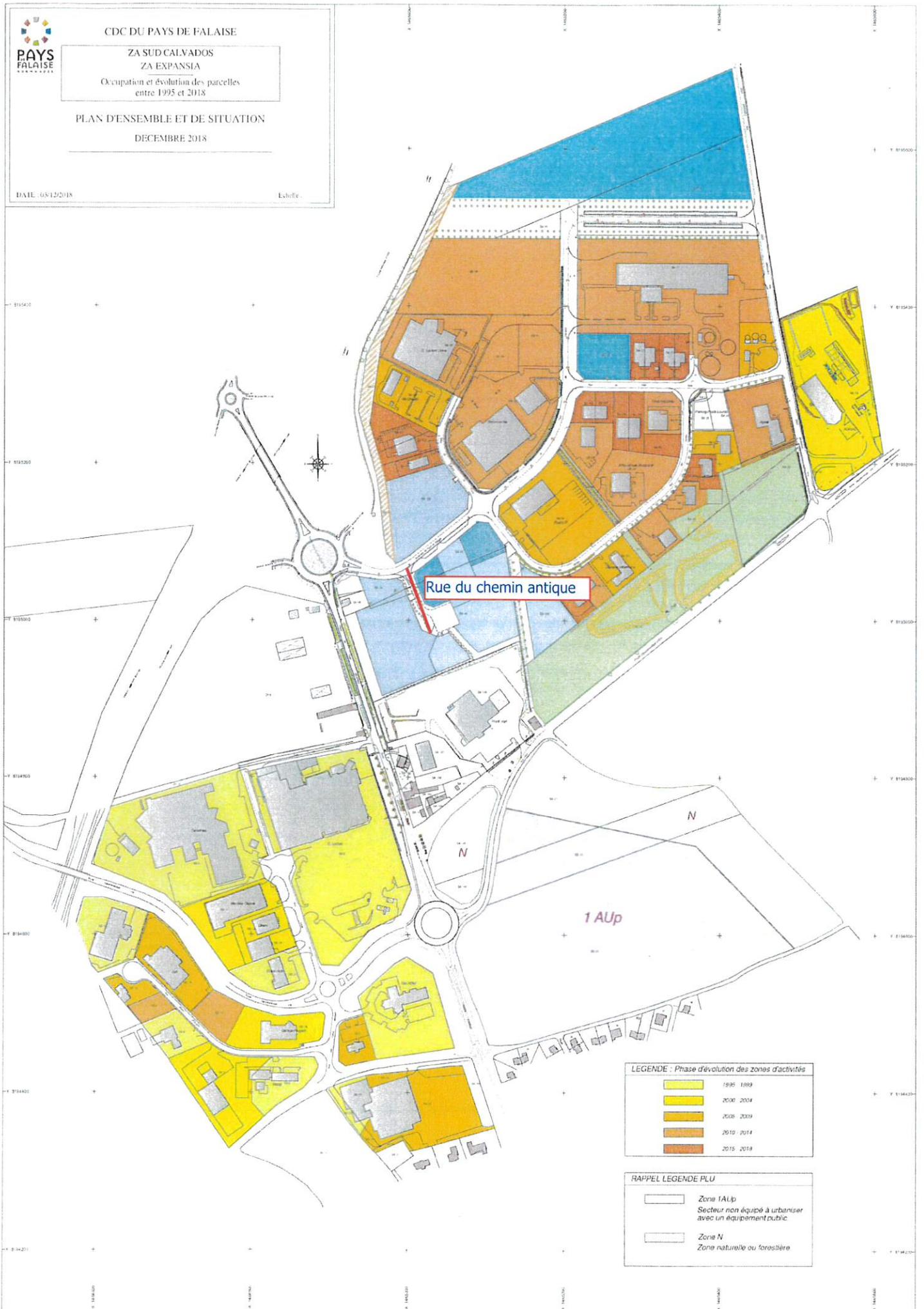
Occupation et évolution des parcelles
entre 1995 et 2018

PLAN D'ENSEMBLE ET DE SITUATION

DECEMBRE 2018

DATE : 05/12/2018

Echelle :





CDC DU PAYS DE FALAISE

ZA SUD CALVADOS
ZA EXPANSIA

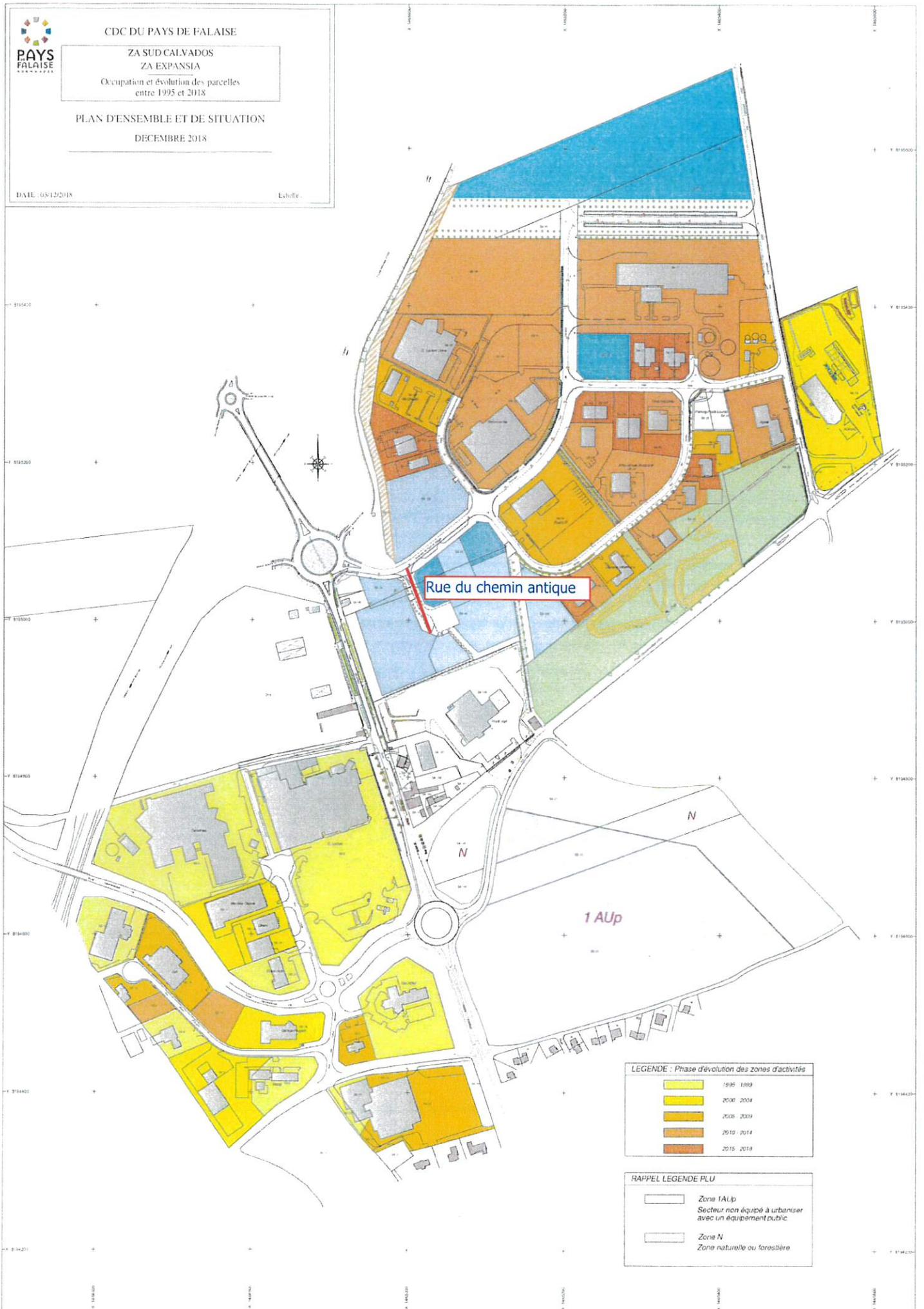
Occupation et évolution des parcelles
entre 1995 et 2018

PLAN D'ENSEMBLE ET DE SITUATION

DECEMBRE 2018

DATE : 05/12/2018

Echelle :



SUBVENTIONS ASSOCIATIONS & ORGANISMES 2020

ASSOCIATIONS	2017	2018	2019	2020		
				Demandée	Proposée	
					Différence	
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	168 017,00 €	164 367,50 €	82 998,00 €	80 241,00 €	77 165,00 €	-5 833,00
Trinité contrat d'association	79 677,00 €	77 175,00 €	70 998,00 €	67 741,00 €	64 665,00 €	-6 333,00
Amicale du Personnel Municipal	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	500,00
SUBVENTIONS	322 823,00 €	323 611,00 €	363 940,00 €	308 660,00 €	302 520,00 €	-61 420,00
EDUCATION FORMATION	1 000,00 €	1 000,00 €	1 160,00 €	1 250,00 €	1 160,00 €	0,00
Les P'tits Crayons (ex ASSEC Crosse)	160,00 €	160,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	0,00
BASC Bodereau	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00
Les P'tits Loups du Camp Ferme	160,00 €	160,00 €	160,00 €	200,00 €	160,00 €	0,00
Assoc.Bibliothèque Pédagogique Circonscrip.	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00
Prévention Routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	200,00 €	0,00
SOLIDARITE	7 900,00 €	7 900,00 €	11 850,00 €	14 200,00 €	11 850,00 €	0,00
Amicale des Donneurs de sang	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00
Club de l'Amitié	2 000,00 €	2 000,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	0,00
FNATH	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00
Poisson d'Avril	4 750,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €	7 000,00 €	4 750,00 €	0,00
Planning Familial	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	0,00
V.M.E.H.	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	200,00 €	0,00
JAMALV Calvados			350,00 €	350,00 €	350,00 €	0,00
CULTURE	137 352,00 €	137 552,00 €	162 970,00 €	101 160,00 €	101 110,00 €	-61 860,00
Accordéon-Club Falaisien	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00
ALF Bureau Fédération	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00
ALF Compagnie la Lanterne	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	200,00
ALF Interlude	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00
Alf Art Floral		200,00 €	200,00 €	250,00 €	200,00 €	0,00
Chorège	6 642,00 €	6 642,00 €	6 660,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 660,00
Chorège La danse de tous les sens	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-36 000,00
Chorège prefiguration	0,00 €	0,00 €	20 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-20 400,00
Chorège CDCN				65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00
Club des Faubourg et Alentours	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00
Entract'Animation	20 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00
Les Amis de l'Orgue de Guibray	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00
Réseau Normand des Arts de la Rue	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
La Huchette	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00
Musée des Automates	61 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-61 000,00
Musée Lemaitre	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 000,00
SPORT	168 961,00 €	169 449,00 €	179 450,00 €	180 700,00 €	179 650,00 €	200,00
ESF Comité directeur	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €	0,00
ESF Sections sportives	149 511,00 €	149 999,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00
ASC Lycée Guillaume le Conquérant	150,00 €	150,00 €	1 150,00 €	1 200,00 €	1 150,00 €	0,00
	1 000,00 €	1 000,00 €				
ASC Collège des Douits	400,00 €	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €	200,00
Classe Promotionnelle Handball	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00
Les Guillaumettes	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00
VIE LOCALE	7 610,00 €	7 710,00 €	8 510,00 €	11 350,00 €	8 750,00 €	240,00
Confrérie des Goustiers	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €
Association du Quartier Saint Laurent	800,00 €	800,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €
La Colombe Falaisienne	0,00 €	100,00 €	100,00 €	400,00 €	100,00 €	0,00 €
Comité de Jumelage Falaise Henley	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
Comité de jumelage Falaise Bad Neustadt	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
U.N.C.	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00 €	0,00 €	-160,00 €
Concours de la Résistance	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
Comité Juno	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
U.C.I.A.	2 750,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	5 000,00 €	2 750,00 €	0,00 €
Association Falaise Chambois	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Collectif Demain Falaise	0,00 €	0,00 €	500,00 €	1 150,00 €	800,00 €	300,00 €
Truite Falaisienne	0,00 €	0,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €	100,00 €